

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Convocation du 21 septembre 2018 - Secrétaire de séance : Gilles GROS

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER, Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Gilles GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2018 est approuvé par 7 voix POUR.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA-SAINT-CLAUDE**

Les compétences prises par la Communauté de communes à savoir le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et le Hors GEMAPI (L'approvisionnement en eau ; la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, la lutte contre la pollution, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique) impliquent de nouveaux financements sous forme de taxe pour la GEMAPI et sous forme de cotisations des communes pour le SCOT et le Hors GEMAPI.

La commune est sollicitée pour 2018 pour ces deux cotisations de 112,67€ € pour le SCOT basée sur la population DGF d'une part et de 82,14 € pour le Hors GEMAPI établi sur les bases fiscales communales d'autre part. Les élus prennent note de ces nouveaux éléments qui devront être pris en charge durablement par le budget communal. La fiscalité GEMAPI apparaîtra sur les documents fiscaux de la taxe d'habitation des administrés.

Les élus sont aussi informés de la volonté réaffirmée de l'Etat d'accélérer les fusions de communautés de communes en particulier sur le Haut Jura. Le maire rend compte des discussions du dernier conseil communautaire où les élus communautaires ont voté l'étude de faisabilité d'une fusion avec Arcade (Morez) et La station des Rousses. Compte tenu des inquiétudes manifestées lors du dernier conseil municipal, du calendrier ultra condensé qui pose la perspective d'une fusion avant les élections municipales de 2020 et du caractère autoritaire de la démarche, le maire a voté contre cette mise en étude comme 5 autres représentants de petites communes de la communauté.

Une réunion de tous les élus de ces communautés est prévue le samedi 10 novembre. Le maire invite tous les élus de Bellecombe à se rendre à cette réunion pour que chacun soit conscient des enjeux de ce projet et puisse en rendre compte aux habitants de la commune.

### **ECOLE DES SORBIERS**

Le maire fait un rapide compte rendu de la réunion du 21 septembre en sous-préfecture avec Madame la sous-préfète, le DASEN et les maires des cinq communes concernées par la réflexion sur l'offre scolaire sur les Hautes Combes. Le DASEN a réaffirmé que la solution était la construction d'un nouveau groupe scolaire dans un lieu à déterminer. L'Etat aidera le projet dans les critères de la DETR « soit une subvention entre 30 et 40% du hors taxe ». Il a été rappelé que, si le projet était retenu, la rentrée 2021 se ferait dans les nouveaux locaux. Jusqu'à cette date, les classes et les postes d'enseignants seraient maintenus à leur niveau actuel. Au cas où les communes refuseraient ce projet, la règle serait appliquée pour supprimer le ou les postes jugés excédentaires par l'administration.

L'administration a demandé aux élus de procéder à une étude préalable d'un programmiste pour cerner l'ampleur du projet et approcher son coût. L'Etat subventionnera cette étude à un niveau qui n'a pas été précisé. Les maires se réuniront le vendredi 12 octobre pour réfléchir à cette proposition.

Les membres du Conseil reprennent les arguments qui justifieraient que l'on s'en tienne au statu quo en particulier en termes de transport scolaire et d'effectifs dans les classes, appréhendent avec une grande inquiétude le niveau très important de l'investissement dans ces nouveaux locaux, s'inquiètent du devenir des locaux scolaires actuels. Le maire proposera aux autres maires d'élargir le nombre des participants à la réunion du 12 octobre.

### **GESTION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE**

Lors du conseil précédent, les élus avaient retenu la possibilité de mettre la salle de convivialité à disposition des habitants de Bellecombe sous conditions. Une demande de mise à disposition émanant d'une association d'enseignement de taïchi

(gymnastique chinoise douce) pour vingt séances de deux heures chacune réparties sur l'année est parvenue en mairie et a été étudiée avec attention. En effet, cette discipline convient particulièrement aux seniors qui souhaitent préserver leur mobilité. Le Conseil, après un échange constructif, s'est prononcé en faveur de cette proposition par 7 voix POUR. La convention détaillant les conditions de location a été approuvée par 7 voix POUR. Les conventions proposées pour ces deux types d'occupation sont consultables en mairie.

## VOIRIE

Les travaux sur la voirie rurale et communale (VC2, VC5, chemin de la Girade, des Trois Cheminées, de la Dalue) ont été assurés cet été par des bénévoles de la commune qui ont utilisé du matériel mis à disposition par les exploitants du GAEC de La Croix Patie, de l'EARL des Monts Jura et par l'entreprise de maçonnerie Gros. Le montant des matériaux mis en œuvre (émulsion, concassé et gravier) se monte à 8778,22€ TTC. La question est posée sur la façon de remercier la douzaine de bénévoles qui ont participé activement à ce chantier communal.

## CHANTIER GARAGE ET TOITURE DE LA MAIRIE AUX COUPES

Après concertation avec le SIDEC, il semble qu'il soit trop tard pour commencer les travaux cet automne, d'autant que seule l'entreprise de maçonnerie pouvait intervenir avant l'hiver.

Le maire présente la proposition du SIDEC qui concerne l'installation photovoltaïque sur le pan sud du toit de la mairie.

Les éléments du devis primitif sont repris à savoir 21000€ HT pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le SIDEC propose un contrat de mandataire pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce chantier pour un montant égal à 3% du coût du chantier soit 819€ HT. S'ajoutent 1000€ de frais de publicité et d'imprévus. Le coût total du chantier s'élève à 27382,20€ TTC.

Le plan de financement de l'installation photovoltaïque s'établit ainsi :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Coût des travaux	21 000	Subvention SIDEC	4550
Honoraires SIDEC	819	FCTVA	3743
Publicité, imprévus	1 000	Autofinancement commune	19 089,80
TVA	4 563,80		
TOTAL TTC	27 382,80		27 382,80

Le Conseil municipal approuve le contrat de mandat proposé par le SIDEC par 7 voix POUR.

## ENFOUISSEMENT HTA ET TELECOM

Les travaux sont terminés. Les supports aériens d'électricité et de téléphone ont été démontés et évacués. Il faut penser que ces travaux amélioreront la qualité des services aux usagers. Ils sont d'ores et déjà très positifs au niveau du paysage de la combe de Bellecombe qui se trouve libérée de la pollution visuelle d'une cinquantaine de supports aériens.

## TRAVAUX MUR DU CIMETIERE AUX MOUSSIERES

L'entreprise Bodet a terminé les travaux de reconstruction de la partie du mur aval du cimetière qui s'était effondrée. Le travail est d'une grande qualité. Après un premier constat d'huissier avant l'opération, un second constat est nécessaire pour clore ce chantier qui n'a pas affecté les concessions adjacentes.

## TRAVAUX CIS DES COMBES

Les travaux se poursuivent selon le calendrier prévu. Le Président du Conseil Départemental a visité le chantier avec les maires des communes qui collaborent au projet le 21 septembre dernier.

## CHANGEMENT DE FENÊTRES A BOULEME

Quatre fenêtres de la façade sud au premier étage de l'immeuble communal de Boulème ne sont plus complètement étanches. Un devis a été demandé à l'entreprise Morand qui avait assuré le remplacement de trois fenêtres au rez-de-chaussée. Il s'agit de fenêtres en aluminium et de volets roulants isolants en aluminium plus résistants aux intempéries. Le devis se monte à 6024,06€ TTC. Les travaux seront réalisés en novembre. Cette opération entre dans la réflexion et les attendus du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) animé par la Communauté de communes et devra se poursuivre pour améliorer le bilan énergétique de l'immeuble communal.

## DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) suit l'évolution de la couverture incendie de la commune. La localisation des poteaux d'incendie a été revue et confirmée. Il reste à numérotter les poteaux et à vérifier leurs débits et leurs pressions de service. La Communauté de Communes est en passe de se doter du matériel nécessaire à ce contrôle et la commune utilisera ce service en priorité. Il faudra aussi sans doute programmer l'installation de nouveaux poteaux d'incendie dans les zones pas ou mal couvertes par les équipements actuels.

## DENEIGEMENT 2018/2019

La saison hivernale approche. Les conventions de déneigement renouvelables seront mises à jour pour la saison 2018/2019 avec le même prestataire.

## REFERENT COMMUNAL AMBROISIE

L'extension de l'ambrosie et les menaces qu'elle fait peser sur la santé des populations en particulier dans le domaine des allergies a amené la Communauté de communes à adhérer à la campagne d'information de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et à mettre en place un référent ambrosie dans chaque commune. Frédéric Pitel accepte de prendre en charge cette mission.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Cartes Avantages Jeunes**  
31 Cartes Jeunes ont été offertes aux jeunes de la commune de 2 ans à 30 ans par le Centre Communal d'Action Sociale.
- **Ordures ménagères**  
Le maire déplore les incivilités répétées autour des points de collecte des ordures ménagères. Après le dépôt d'un fourneau aux Trois Cheminées, le dépôt de pneus et de pièces mécaniques aux Mouilles, c'est un canapé qui a été déposé le mercredi 19 septembre à midi à Boulème. Le maire rappelle que le coût important de la collecte et du tri est à la charge des administrés, qu'il est du devoir de chacun de respecter les consignes de tri et que les horaires d'ouverture de la déchèterie de Septmoncel sont affichés sur les conteneurs et sur le site internet de la commune.
- **Opération Brioches de l'APEI**  
La vente de brioches organisée par l'APEI se déroulera du 1<sup>er</sup> au 5 octobre. Josiane Gaudy, du CCAS, se charge de cette opération.
- **Extincteurs**  
Le contrôle annuel des extincteurs communaux est proposé par Groupama le 11 octobre. Stéphane Gros se charge de présenter les extincteurs à ce contrôle.
- **11 novembre**  
Le Conseil donne rendez-vous aux administrés le dimanche 11 novembre prochain à 11h30 à la mairie aux Coupes pour la commémoration du 11 novembre 1918. Une invitation sera transmise aux familles fin octobre.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN